

COMMUNAUTE ECONOMIQUE ET MONETAIRE  
DE L'AFRIQUE CENTRALE



---

**CONFERENCE  
EXTRAORDINAIRE DES CHEFS D'ETAT DE LA CEMAC**

.....  
Libreville, le 30 Janvier 2009  
-----

---

**COMMUNIQUE FINAL**



1. La Conférence des Chefs d'Etat de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale s'est réunie, en session extraordinaire, le 30 Janvier 2009 à Libreville (République Gabonaise), sous la Présidence de **Son Excellence François BOZIZE YANGOUVONDA**, Président de la République Centrafricaine, Chef de l'Etat, Président en exercice.

2. Ont participé à la Conférence:

- ✓ Son Excellence, Monsieur **Paul BIYA**, Président de la République du Cameroun ;
- ✓ Son Excellence Monsieur **Denis SASSOU N'GUESSO**, Président de la République du Congo ;
- ✓ Son Excellence **El hadj Omar BONGO ONDIMBA**, Président de la République Gabonaise ;
- ✓ Son Excellence Monsieur **OBIANG NGUEMA MBASOGO**, Président de la République de Guinée Equatoriale ;
- ✓ Son Excellence **Youssouf Saleh ABBASS**, Premier Ministre, Représentant Son Excellence Monsieur **Idriss DEBY ITNO**, Président de la République du Tchad.

3. Monsieur Antoine NTSIMI, Président de la Commission de la CEMAC, rapportait les affaires inscrites à l'ordre du jour.

4. La Conférence, qui a été précédée d'une réunion extraordinaire du Conseil des Ministres préparatoire tenu à Malabo, République de Guinée Equatoriale, le 18 Janvier 2009, était consacrée principalement à la crise financière internationale et ses répercussions sur les pays de la CEMAC.

5. La cérémonie d'ouverture officielle de la Conférence a été marquée



par l'allocution du Président de la Commission de la CEMAC et le discours d'ouverture de **Son Excellence Monsieur François BOZIZE YANGOUVONDA**, Président en Exercice de la Conférence des Chefs d'Etat;

6. Passant à l'examen des points inscrits à son ordre du jour, la Conférence a suivi avec un intérêt tout particulier, le 3<sup>ème</sup> rapport d'étape du Programme des Réformes Institutionnelles de la CEMAC présenté par Son Excellence Monsieur **OBIANG NGUEMA MBASOGO**, Président de la République de Guinée Equatoriale, Président Dédié au Programme des Réformes Institutionnelles de la CEMAC.

Ce 3<sup>ème</sup> rapport d'étape - fait le point sur l'exécution des décisions de la 9<sup>ème</sup> Conférence des Chefs d'Etat de la CEMAC, tenue les 24 et 25 juin 2008, à Yaoundé, au Cameroun - présente l'état d'avancement des chantiers de la réforme – et - précise le calendrier de finalisation de la mise en œuvre du Programme des Réformes Institutionnelles de la CEMAC.

**S'agissant de l'exécution des décisions de la 9<sup>ème</sup> Conférence des Chefs d'Etat de la CEMAC**, le rapport s'est appesanti sur l'effectivité du fonctionnement de la Commission et du gouvernement de la BEAC dont les membres respectifs ont été complétés lors de cette 9<sup>ème</sup> Conférence et sur la nécessité de mettre en œuvre d'autres mesures importantes arrêtées par les Chefs d'Etat, notamment la représentation des Etats membres auprès du siège de la Communauté à Bangui, la mise en place généralisée des Ministères chargés de l'Intégration au sein des Gouvernements des Etats membres, l'installation du Parlement Communautaire, courant premier trimestre 2009, et l'accélération de la



réduction des obstacles à la libre circulation des personnes dans l'espace CEMAC.

La Conférence a, par ailleurs adopté plusieurs actes liés à la réforme dont les Conventions régissant respectivement la Cour de Justice Communautaire et la Cour des Comptes Communautaire ainsi que les amendements au Traité révisé et à la nouvelle Convention régissant l'Union Economique de l'Afrique Centrale

**En ce qui concerne l'état d'avancement des chantiers de la réforme,** l'action du Comité de Pilotage a porté sur l'élaboration de la Vision 2025 et du Programme Economique Régional (PER) de la CEMAC, la sécurisation du financement de la CEMAC, l'amélioration de la gouvernance et la rationalisation des Institutions Spécialisées et, enfin, le renforcement organisationnel et des capacités de la Commission de la CEMAC.

**S'agissant du calendrier de finalisation et de mise en œuvre du Programme des Réformes Institutionnelles** de la CEMAC, les actions restant à entreprendre pour la suite et la fin du programme des réformes s'articulent autour de :

- La poursuite de l'accélération de la réduction des obstacles à la libre circulation des personnes dans l'espace CEMAC ;
- l'élaboration du plan d'action détaillé du Programme Economique Régional et de son exécution;
- l'identification et l'application des solutions durables pour la sécurisation du financement de la Communauté à travers la TCI ;
- la mise en œuvre du nouveau dispositif rationalisé des Institutions Spécialisées;



- la poursuite du programme de renforcement des capacités de la Commission de la CEMAC;
- la nomination et l'installation effective et opérationnelle des membres de la Cour des Comptes Communautaire ;
- la réalisation d'un audit annuel de mise en œuvre de la réforme au niveau de chaque institution communautaire.

La Conférence a noté, avec satisfaction, les progrès significatifs réalisés au titre des réformes institutionnelles de la CEMAC. Elle note que le Rapport présenté est conforme avec les ambitions de la région. Elle a félicité Son Excellence Monsieur **OBIANG NGUEMA MBASOGO**, Président de la République de Guinée Equatoriale, Président Dédié auxdites réformes, pour la qualité du travail accompli.

7. Examinant la **situation des placements de la BEAC** auprès de la Société Générale des Banques, la Conférence a suivi la présentation faite de ce dossier par le Gouverneur de la BEAC. Après un examen minutieux de cette situation, elle a pris des mesures pour préserver la crédibilité et la stabilité de la Banque Centrale. A cet effet, la Conférence a décidé notamment de :

- commettre un audit général de la BEAC et un audit spécifique sur les opérations de placement, en vue, d'une part, de réexaminer les modalités internes de fonctionnement de celle-ci et, d'autre part, de faire la lumière sur la façon dont lesdites opérations de placement ont été conduites ;
- réformer les statuts de la BEAC ;
- suspendre, à titre de mesure conservatoire, toute pratique de placement jusqu'à nouvel ordre ;
- améliorer la collaboration au sein de l'équipe dirigeante.



La Conférence a, par ailleurs, pris des mesures spécifiques pour ramener la sérénité au sein de la BEAC et rétablir la confiance en son sein ainsi qu'avec l'ensemble de ses partenaires.

8. Abordant la question de **la crise financière internationale** et ses répercussions sur les économies des Etats de la CEMAC, la Conférence a suivi la présentation du rapport faite par le Président de la Commission, rendant compte, notamment l'état des lieux de la sous-région depuis l'apparition de cette crise.

La Conférence a pris acte des conclusions de ce rapport et a adopté des mesures adéquates aussi bien de nature structurelle que conjoncturelle.

Au titre des mesures conjoncturelles, la Conférence a instruit la Commission de la CEMAC de convoquer, courant février 2009, une rencontre sous régionale, regroupant les représentants des secteurs touchés par la crise et ceux des ministères concernés des Etats membres, en vue de proposer des mesures appropriées.

Au titre des mesures structurelles, la Conférence a décidé:

- de la mise en œuvre immédiate des projets identifiés dans le Rapport d'étape du Programme Economique Régional;
- du démarrage effectif du projet d'émission des titres publics à souscription libre en vue de lever les capitaux nécessaires au financement des grands programmes d'investissements nationaux ;
- de la mise en place de fonds de garantie des Petites et Moyennes



Entreprises et Industries.

- de l'assouplissement de certaines normes prudentielles au niveau des banques afin de favoriser les financements à long terme ;
- de la création d'un Observatoire de Suivi de l'environnement des affaires dans l'espace CEMAC, en vue d'améliorer l'attractivité de la Sous-région et de renforcer la sécurité juridique et judiciaire des investissements ;
- de l'instauration d'un COMITE DE VEILLE composé de la Commission de la CEMAC, la Banque Centrale, la COBAC, la BDEAC et les Etats membres, Comité chargé du suivi de la mise en œuvre des mesures ainsi adoptées.

9. Poursuivant ses travaux, la Conférence a été informée de l'évolution du dossier sur l'élaboration du **Programme Economique Régional de la CEMAC** dont la finalisation est attendue en fin mars-début avril 2009.

**En attendant, elle a examiné** le Rapport d'étape du Programme Economique Régional présenté par la Commission de la CEMAC. Dans ce cadre, elle a pris connaissance des secteurs prioritaires identifiés destinés à assurer à l'économie des pays de la CEMAC, une diversification et une croissance plus soutenue, en vue de l'émergence de la Communauté à l'horizon 2025.

La Conférence s'est félicitée de l'élaboration de ce Rapport d'étape. Elle a approuvé les conclusions dudit Rapport d'étape et a demandé à la Commission de la CEMAC de tout mettre en œuvre pour réaliser les chantiers retenus.



**10.** Examinant le point sur la mise en place de **la compagnie aérienne communautaire Air CEMAC**, la Conférence a été informée de l'évolution du dossier. Elle a, après avoir pris connaissance des résultats des négociations avec la Compagnie Sud Africaine « South African Airways », demandé à la Commission de mûrir les discussions avec cette Compagnie et de poursuivre les contacts déjà entrepris avec certains partenaires identifiés.

Afin de faciliter la constitution légale, administrative et technique de la société, la Conférence a reconnu la nécessité de fixer, dans les meilleurs délais, le siège de la future compagnie Air CEMAC. A cet effet, elle a donné mandat au Président en exercice de la CEMAC d'entreprendre des concertations auprès des Etats qui ont fait acte de candidature pour abriter le siège.

**11.** Poursuivant ses travaux, la Conférence a été informée de l'évolution des négociations de l'Accord de Partenariat Economique entre l'Afrique Centrale et l'Union Européenne. Elle a également été informée de la rencontre préparatoire des prochaines réunions du G20, et de la nécessité pour la CEMAC, de présenter une position commune sur les questions inscrites à l'agenda de cette réunion.

**12.** La Conférence a accordé une assistance financière de 8 milliards de FCA, à répartir entre les Etats membres et la BEAC, à raison d'un milliard par Etat et trois milliards de la BEAC, pour aider à la réalisation des opérations de désarmement, de démobilisation et de réinsertion en République Centrafricaine, en vue de la consolidation de la paix et des résultats du récent Dialogue Inclusif dans ce pays.





13. Au terme de leurs travaux, les Chefs d'Etat ont exprimé leurs vifs remerciements à leur Ami et Frère, Son Excellence Monsieur **El Hadj Omar BONGO ONDIMBA**, Président de la République Gabonaise, au Gouvernement et au peuple Gabonais, pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité généreuse qui leur ont été réservés en terre Gabonaise.

14. Les travaux de la session extraordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat de la CEMAC se sont déroulés dans une atmosphère de sérénité, de compréhension réciproque et d'entente cordiale. /-

**Fait à Libreville, le 30 Janvier 2009**

**Pour la Conférence des Chefs d'Etat,**

**Le Président en exercice**



**François BOZIZE YANGOUVONDA**